

ACTIVATION DE L'IDENTITÉ NUMÉRIQUE À LA REMISE DE LA CNI : LE TOP 15 DE VOS QUESTIONS

Au cours des webinaires de formation des mairies, certaines questions reviennent régulièrement. Voici les réponses aux 15 principales.

Est-ce que tous les usagers sont éligibles à la certification d'identité numérique ?

L'application France Identité est uniquement accessible aux Français âgés de 18 ans et plus, disposant d'un smartphone compatible (version IOS 15 et Android 11 a minima) et d'une carte nationale d'identité format carte bancaire.

L'identité numérique France Identité est-elle obligatoire ?

Elle est gratuite, facultative et révoquée à tout moment sur l'application France Identité et le site <https://france-identite.gouv.fr/>. Elle n'a pas vocation à remplacer la carte nationale d'identité.

L'identité numérique certifiée est-elle valable à vie ?

Non, elle est valable 5 ans (sauf si l'utilisateur change de carte d'identité avant). Ainsi, tous les 5 ans, l'utilisateur doit repasser en mairie pour refaire certifier son identité numérique.

À quel moment le SMS d'activation est envoyé aux usagers ?

Le SMS est envoyé lorsque le colis contenant les CNI à remettre est scanné par les agents de mairie. Toutefois il est recommandé d'informer l'utilisateur, dès le recueil de sa demande, que dans le SMS qui l'informerait de la disponibilité de son titre en mairie, il y aura, à partir du 10 mars 2025, un lien lui permettant de pré-activer son compte France Identité.

Combien de prises d'empreintes sont nécessaires lors du processus d'activation à la remise ?

Une seule prise d'empreintes est nécessaire.

Est-ce que les usagers qui ont refusé la conversation de leurs empreintes peuvent faire certifier leur identité numérique ?

Oui, car la certification d'identité numérique est basée sur la lecture des empreintes présentes dans la puce de la CNI.

Quel est le délai entre le passage de l'utilisateur en mairie et l'activation de l'identité numérique ?

Il faut compter 24 à 48h. L'agent de mairie n'est pas informé de l'activation ou non de l'identité numérique de l'utilisateur qui, en cas de difficultés, peut contacter par courriel le support : support@france-identite.gouv.fr

Que doit faire un usager en cas de changement de téléphone ?

Comme pour toute application, il peut installer France Identité sur son nouveau téléphone et se connecter à son compte grâce à son mail et son code personnel.

En cas de perte de la CNI, que se passe-t-il pour l'identité numérique ?

L'utilisateur doit suivre le processus habituel de déclaration de perte de son titre. Il doit ensuite supprimer son identité numérique depuis le site de France Identité, puis faire une nouvelle demande de carte et créer une nouvelle identité numérique liée au nouveau titre.

Est-ce qu'il est nécessaire d'avoir d'une douchette supplémentaire pour réaliser la certification d'identité numérique ?

Non, les mairies équipées d'un DR disposent de tout le matériel nécessaire pour réaliser la certification d'identité numérique. Les fonctionnalités des DR seront mises à jour suite de la formation des agents à la certification d'identité.

Est-ce qu'il existe un motif de renouvellement de la carte d'identité pour bénéficier de l'identité numérique ?

Ce motif doit être proposé d'ici la fin du 1^{er} trimestre 2025 à titre expérimental. Les demandes pour ce motif seront régulées via le système afin de limiter l'impact sur les mairies et de préserver la continuité de la chaîne d'instruction et de production des titres.

Est-ce que la certification d'identité numérique est prise en compte dans le calcul de la DTS ?

Oui, une certification équivaut à 10 % d'un recueil.

Comment faire pour vérifier un justificatif d'identité généré par France Identité ?

Vous pouvez utiliser le site de France Identité (<https://france-identite.gouv.fr/>) ou l'application.

Peut-on présenter l'application France Identité pour prouver son identité en mairie ?

L'utilisateur peut prouver son identité par tout moyen. En revanche, il revient aux fournisseurs de services de décider d'accepter ou non France Identité. France Identité est fondée sur la carte identité, elle est donc légitime pour justifier son identité.

Quelle est la différence entre l'identité numérique de La Poste et l'identité numérique France Identité ?

La Poste est un acteur privé qui propose un service d'authentification. France Titres propose une identité numérique régalienne avec le plus haut niveau de sécurité qui existe, et permettant des usages sensibles comme la procuration de vote 100 % dématérialisée. France Identité permet également d'intégrer son permis de conduire numérique et bientôt le certificat d'immatriculation.